



revision pension alimentaire

Par **lolo_corse**, le **06/09/2024** à **13:09**

Bonjour,

Je verse une pension alimentaire pour mes 2 enfants. je suis pourtant en garde alternée. Le jugement en a été ainsi du fait de la différence de revenus entre mon ex-épouse et moi.

Cependant, depuis, e me suis pacsé avec une femme qui n'a pas de revenus. Et mon ex-femme s'est mariée avec une personne avec des hauts revenus.

Dans cette situation est-il possible d'obtenir une révision à la baisse de ma pension alimentaire suite aux changements des situations ?

Merci d'avance de votre retour,

Bien à vous
Laurent

Par **Isadore**, le **06/09/2024** à **15:08**

Bonjour,

Oui, au sens où ces remises en couple influent sur le montant des charges des parents. Mais ce ne sont pas les seuls facteurs à prendre en compte. Il faut aussi tenir compte de l'évolution de vos revenus respectifs (si ceux de la mère ont baissé ou que les vôtres ont augmenté, ou encore que les enfants ont des besoins supplémentaires) la pension pourra être maintenue voire augmentée.